

Le Département du Tarn signe une convention pour une gestion publique encore plus rigoureuse et transparente

Albi, le 22 juillet 2025

Le Département du Tarn signe une convention pour une gestion publique encore plus rigoureuse et transparente

Ce mardi, le Département du Tarn a signé une Convention de Services Comptables et Financiers (CSCF) avec la Direction départementale des Finances publiques et la paierie départementale. Ce partenariat, conclu entre l'ordonnateur (le Département) et le comptable public (la DDFiP), pour une durée de 5 ans, marque une étape importante pour renforcer la transparence, l'efficacité et la performance de la gestion des finances départementales.

La signature a eu lieu entre Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn, Anne-Marie Audureau, Directrice départementale des Finances publiques, Benoît Cubaynes, payeur départemental, et Joël Neyen, Directeur général des services du Département.

Une convention pour une action publique utile, rigoureuse et performante

Dans un contexte de forte exigence citoyenne vis-à-vis de la gestion publique, cette convention s'inscrit dans une logique de co-pilotage de la performance financière et comptable. Elle offre aux équipes un cadre clair, un langage commun et des outils partagés, pour améliorer concrètement les services rendus aux Tarnais.

« Nous avons un devoir de rigueur, de transparence et de performance. Dans le Tarn, on ne joue pas avec l'argent public. Cette convention vient renforcer la coordination entre les services, sécuriser notre action et garantir une gestion exemplaire », a expliqué Christophe Ramond.

Le principe fondateur : chacun son rôle, pour plus de transparence

La convention repose sur le principe fondamental de séparation des fonctions :

- o L'ordonnateur (le Président du Département) prescrit les recettes et les dépenses, engage les crédits, autorise les paiements.
- o Le comptable public (agent de la DDFiP) manie les fonds publics, assure le paiement, encaisse les recettes et tient les comptes.

« *L'un décide, l'autre paie. L'un pilote, l'autre contrôle. C'est la clé d'une gestion saine* » précise Christophe Ramond.

Ce principe structure la gestion publique en garantissant l'indépendance des contrôles, la régularité des opérations, et une meilleure protection des fonds publics.

« *Cette convention nous engage collectivement à faire mieux, à faire plus simple et à faire plus juste. C'est une manière concrète de renforcer la confiance dans l'action publique et de répondre, avec sérieux, aux attentes des Tarnaises et des Tarnais* » conclut Christophe Ramond.

Pour télécharger des visuels de la signature (Copyright Département du Tarn) : [CLIQUER ICI](#)

Votre contact

Anna Beauchamp

Service communication

Conseil départemental du Tarn

0563456482

anna.beauchamp@tarn.fr